



---

3. a) Élaborera et fournira, pour approbation par l'inspecteur, un plan pour confirmer ou infirmer l'absence de contaminants dans les amoncellements de terre, la zone adjacente au site d'élimination des déchets d'excavation par hydro-aspiration et l'eau dans le bassin de soufre – 26 septembre 2012

---

b) Présentera ces résultats – 4 octobre 2012

---

4. Fournira, pour approbation par l'inspecteur, une procédure pour la gestion des déchets d'excavation par hydro-aspiration à l'usine à gaz Pine River – 26 septembre 2012

---

Signé par :



Inspecteur :



*Nom en majuscules d'imprimerie*

N° d'identification de l'inspecteur :

**2367**

---

**Canada**